



COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du lundi
17 juin 2024 à 19.00 heures à la halle de gymnastique

PRÉSENCES :

Bureau des assemblées	Présidence	M. [REDACTED]
	Secrétaire	Mme [REDACTED]
Conseil municipal	Maire	M. [REDACTED]
	Vice-Maire	Mme [REDACTED]
	Conseillères municipales	Mme [REDACTED]
		Mme [REDACTED]
	Conseillers municipaux	M. [REDACTED]
		M. [REDACTED]
Excusé	Conseiller municipal	M. [REDACTED]

L'Assemblée de ce jour a été convoquée par publication dans la Feuille officielle d'avis du District de Courtelary no 18 du vendredi 10 mai 2024, par affichage public et par le site internet.

Le Président de l'Assemblée municipale informe que pour les besoins du procès-verbal, l'Assemblée est enregistrée. Si lors de la prise de parole, une personne ne souhaite pas être enregistrée, elle est priée de le dire lors de sa prise de parole, l'enregistrement sera éteint pendant son temps de parole.

SCRUTATEURS :

[REDACTED] (partie gauche de la salle + le Maire, le Président des Assemblées et Mme [REDACTED] i) et [REDACTED] (partie droite de la salle + les 4 autres membres de l'autorité) sont nommés à l'unanimité scrutateurs.

M. [REDACTED], administrateur des finances, et Mme [REDACTED], secrétaire municipale, sont présents dans la salle pour toute la durée de l'Assemblée et n'ont pas le droit de vote.

54 ayants droit sont dénombrés dans la partie gauche et 67 ayants droit dans la partie droite, soit au total 121 ayants droit au vote.

Citoyens et citoyennes inscrits : **1241**

Citoyens et citoyennes présents : 121 personnes (soit 9.26%)

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'assemblée municipale extraordinaire du 25 mars 2024
2. Discuter et approuver les comptes municipaux 2023
3. Discuter et approuver la modification du plan de zone dans le secteur «Rière Court», notamment le plan d'affectation du sol et de construction partiel et le règlement municipal de l'affectation du sol et de construction partiel «Rière Court» affectant les parcelles no 1088, 1089, 1090, 1091 et 1092
4. Discuter et approuver la rénovation de la place de sport :
 - a) Approuver un crédit d'engagement de CHF 625'000.00 pour la construction d'un pavillon sans local de conciergerie
 - b) Approuver un crédit d'engagement de CHF 640'000.00 pour la construction d'un pavillon comprenant un local de conciergerie
 - c) Approuver un crédit d'engagement de CHF 230'000.00 pour la création d'un terrain multisports
5. Prendre connaissance du décompte final de l'agrandissement de l'École Secondaire du Bas-Vallon (part de Sonceboz-Sombeval : environ CHF 435'810.00, soit 31.06%, selon la clé de répartition)
6. Divers

En l'absence de demande de modification dans la chronologie des points figurant à l'ordre du jour, ce dernier est accepté à l'unanimité par l'Assemblée municipale.

OUVERTURE :

Le Président de l'Assemblée municipale reconnaît l'Assemblée légalement constituée et la déclare ouverte.

1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE DU 25 MARS 2024

Le Président de l'Assemblée municipale fait savoir que le procès-verbal de l'Assemblée municipale extraordinaire du 25 mars 2024 a été déposé publiquement du 20 avril au 20 mai 2024. La publication y relative a fait l'objet d'une publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary no 15 du vendredi 19 avril 2024. Durant le délai légal, le procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune opposition. Aussi, le Président de l'Assemblée municipale déclare le procès-verbal comme approuvé.

2. DISCUTER ET APPROUVER LES COMPTES MUNICIPAUX 2023

La parole est donnée à Mme [REDACTED], Conseillère municipale, responsable des finances, impôts et assurances pour la présentation des comptes municipaux 2023.

Le résultat du compte général présente un excédent de revenus de CHF 713'978.95 avant amortissement (amélioration de CHF 996'500.00 par rapport au budget), ce bon résultat est dû à des rentrées fiscales supplémentaires ainsi que charges inférieures dans les domaines «formation» et «sécurité sociale». Un amortissement supplémentaire obligatoire de CHF 620'912.17 doit être fait, car les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

Le compte global présente quant à lui un excédent de revenus de CHF 173'030.02, qui se compose de

- Compte général CHF 35'739.80
- Alimentation en eau CHF 15'453.38
- Assainissement eaux usées CHF 25'498.28
- Gestion des déchets CHF 3'271.78
- Sapeurs-pompiers CHF 93'066.78

Tous les comptes des financements spéciaux présentent un excédent de revenus ce qui démontre une bonne gestion financière de la commune, ainsi que des charges inférieures à ce qui avait été budgété.

Les principaux investissements de la compétence du législatif :

Construction de la Maison de l'Enfance	CHF	794'291.90
Réfection «Rue de la Combe»	CHF	125'210.70
Viabilisation partielle secteur «Rond Clos»	CHF	36'760.90
Frais étude ruisseau des Malés	CHF	34'977.30

Les principaux investissements de la compétence de l'exécutif :

Remplacement matériel informatique admin.	CHF	28'052.55
Frais étude Pavillon (ex-cabane foot)	CHF	10'000.00
Aménagement sentier sur berge Suze	CHF	10'016.10
Réfection de pavés	CHF	59'536.60
Remplacement têtes de candélabres	CHF	49'629.40
Réfection partielle canalisations Rue Pourpoint	CHF	46'203.90
Total des investissements de	CHF	1'228'473.85

Mme [REDACTED] présente ensuite les principales différences entre les comptes 2023 et le budget 2023.

0 - Administration générale

Comptes 2023	Charges nettes	CHF	753'810.60
Budget 2023	Charges nettes	CHF	737'623.40
Différence	+	CHF	16'187.20

1 - Ordre et sécurité publique, défense

Comptes 2023	Charges nettes	CHF	33'471.18
Budget 2023	Charges nettes	CHF	60'543.05
Différence	./.	CHF	27'071.87

2 - Formation

Comptes 2023	Charges nettes	CHF	1'946'032.03
Budget 2023	Charges nettes	CHF	2'158'991.00
Différence	./.	CHF	212'958.97

Cette amélioration provient de notamment de la fermeture d'une classe d'école enfantine en août 2023. Et il y a eu moins de frais concernant l'enseignement spécialisé, ainsi qu'une diminution des coûts de l'école secondaire. Il y a également une diminution au niveau de l'EJC, nous avons reçu plus de subventions cantonales ainsi qu'une subvention fédérale qui a été versée et qui n'avait pas été prévue au budget.

3 - Culture, sport et loisirs

Comptes 2023	Charges nettes	CHF	161'380.20
Budget 2023	Charges nettes	CHF	176'507.70

Différence ./ CHF 15'127.20

4 – Santé

Comptes 2023 Charges nettes CHF 5'524.00

Budget 2023 Charges nettes CHF 8'500.00

Différence ./ CHF 2'976.00

5 - Sécurité sociale

Comptes 2023 Charges nettes CHF 1'684'594.97

Budget 2023 Charges nettes CHF 1'803'660.00

Différence ./ CHF 119'065.03

La différence est principalement due à la diminution de la contribution communale aux prestations complémentaires, ainsi qu'à une diminution de la part communale à la compensation des charges.

6 – Transports

Comptes 2023 Charges nettes CHF 693'226.11

Budget 2023 Charges nettes CHF 714'037.97

Différence ./ CHF 20'811.86

7 - Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Comptes 2023 Charges nettes CHF 49'360.12

Budget 2023 Charges nettes CHF 103'177.20

Différence ./ CHF 53'817.08

Il y a eu moins de charges que prévues pour les ruisseaux environ CHF 30'000.00, ainsi que pour l'entretien du cimetière environ CHF 15'000.00

8 - Economie publique

Comptes 2023 Revenus nets CHF 69'452.70

Budget 2023 Revenus nets CHF 63'200.00

Différence + CHF 6'252.70

L'ASSEA n'a pas utilisé la garantie de découvert de CHF 10'000.00.

9 - Finances et impôts

Comptes 2023 Revenus nets CHF 5'971'925.46

Budget 2023 Revenus nets CHF 5'417'310.00

Différence + CHF 554'615.46

La commune a contribué à hauteur de CHF 507'731.00 à la péréquation financière. Elle a l'IRH le plus haut du Jura bernois, ce qui démontre que la commune dispose d'un excellent tissu de contribuables. Mme [REDACTED] remercie tous les bons contribuables.

Les principales différences au niveau des impôts.

Impôts directs, personnes physiques	Comptes 2023	Budget 2023	Différence
	5'087'426.20	4'638'800.00	448'626.20
Impôts directs, personnes morales	1'354'792.65	961'000.00	393'792.65
Autres impôts directs	490'291.25	420'000.00	70'291.25
Impôts sur la possession et sur la dépense	11'151.00	10'000.00	1'151.00
TOTAL	6'943'661.10	6'029'800.00	913'861.10

Cette différence fait suite aux contacts pris avec les plus grands contribuables de la commune, malgré le fait d'avoir baissé la quotité d'impôt. Les prévisions dans le budget sont volontairement prudentes, car nous n'avons pas la main mise sur ses rentrées d'argent. En restant prudent, cela nous a valu une bonne surprise pour la fin.

Les comptes autofinancés

Alimentations en eau

Chiffre d'affaires CHF 380'732.25

Excédent de revenus CHF 35'739.80

Avance au financement spécial (fortune) CHF 661'993.14

Fonds spécial maintien de la valeur CHF 640'599.90

Patrimoine administratif CHF 665'857.05

Assainissement des eaux

Chiffre d'affaires	CHF 505'407.15
Excédent de revenus	CHF 15'453.38
Avance au financement spécial (fortune)	CHF 857'080.79
Fonds spécial maintien de la valeur	CHF 1'249'657.90
Patrimoine administratif	CHF 938'814.65

Enlèvement des déchets

Chiffre d'affaires	CHF 264'572.10
Excédent de revenus	CHF 25'498.28
Avance au financement spécial (fortune)	CHF 346'693.43
Patrimoine administratif	CHF 25'369.75

Sapeurs-pompiers

Chiffre d'affaires	CHF 354'702.50
Excédent de revenus	CHF 3'271.78
Avance au financement spécial (fortune)	CHF 422'115.93
Patrimoine administratif	CHF 534'667.05

Les quatre comptes autofinancés bouclent avec une amélioration. Cela est dû à une gestion stricte des dépenses, des coûts inférieurs facturés par les syndicats et aux intérêts actifs imputés au service des eaux qui ont augmenté de CHF 30'402.85 (augmentation des fonds et du taux d'intérêt imputé).

Le Bilan

	<i>Augmentations / diminutions</i>	<i>Solde au 31.12.2023</i>
Actif		
Patrimoine financier	+ CHF 317'912.81	CHF 12'615'277.58
Patrimoine administratif	+ CHF 712'379.68	CHF 8'079'298.67
Passif		
Capitaux de tiers	+ CHF 50'107.85	CHF 1'404'035.66
Capitaux propres :	+ CHF 980'184.64	CHF 19'290'540.59
- Financements spéciaux	+ CHF 79'963.24	CHF 2'287'883.29
- Préfinancements	+ CHF 186'242.45	CHF 10'603'384.98
- Réserves	CHF 620'912.17	CHF 643'280.24
- Excédent au bilan	+ CHF 93'066.78	CHF 5'755'925.30

Le bilan démontre que nous avons une très bonne situation.

Les financements spéciaux

	<i>Augmentations / diminutions</i>	<i>Solde au 31.12.2023</i>
Entretien routes et bâtiments de la voirie (fonctionnement)	./.	CHF 14'868.70
Entretien routes et bâtiments de la voirie (investissements)	--	CHF 978'697.86
Bâtiments Rue des Prés 5 / petite enfance	--	CHF 3'435'000.00
Crèche Au P'tit Soleil	--	CHF 60'910.02
Fluctuations de la fiscalité	--	CHF 4'000'000.00

Il n'y a pas de prélèvement important sur les financements spéciaux cette année, car à la vue du résultat positif, cela ne fait pas sens.

Les Crédits supplémentaires

Les dépassements correspondant à des dépenses liées se montent à CHF 320'005.00. Le Conseil municipal a décidé, dans le cadre de ses compétences, des dépassements pour CHF 46'782.55. Il s'agissait notamment de l'EJC, l'informatique, de l'achat de vaisselle réutilisable, de l'entretien des surfaces vertes et de l'entretien des bâtiments et des fontaines du village. L'assemblée municipale n'est pas amenée à se prononcer pour des crédits supplémentaires.

Que faire du résultat ?

Selon les bases légales en vigueur, le résultat du compte général de CHF 713'978.95 sera attribué comme suit:

- Un amortissement supplémentaire obligatoire de CHF 620'912.17 doit être réalisé car les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.
- Le solde de CHF 93'066.78 sera versé à l'excédent au bilan (fortune)

La législation va changer en 2026, le solde des amortissements supplémentaires au bilan sera versé à la fortune car l'obligation de faire des amortissements supplémentaires sera abrogée par le canton. Aussi la fortune va augmenter de CHF 643'000.00.

Conclusion

Le résultat du compte global montre que l'année 2023 a été bonne malgré la situation économique et géopolitique tendue. L'excédent de revenus du compte général provient :

- a) des recettes fiscales ont été supérieures aux montants budgétés,
- b) des charges inférieures dans les domaines «formation» et «sécurité sociale»,
- c) des charges budgétées qui ont été plutôt bien tenues.

La situation financière de la commune est saine, tant au niveau du compte général de la commune qu'au niveau des comptes autofinancés. Le capital propre de la commune est très important (CHF 19'290'540.59, dont CHF 5'755'992.08 de fortune). Notre commune jouit d'une situation financière solide qui permet d'envisager l'avenir avec sérénité. Néanmoins, il est important de rester prudent, malgré ces chiffres, car les futurs défis de la commune sont nombreux (bâtiments, aménagements routiers, ruisseaux, ...) et les rentrées fiscales peuvent connaître des variations rapides. Les projets qui sont proposés par le Conseil dans le cadre des finances sont réalistes.

Le Conseil municipal a approuvé les comptes lors de sa séance du 15 avril 2024, ils ont été vérifiés par l'organe de vérification des comptes les 7 et 8 mai 2024. Le Conseil municipal recommande l'approbation du compte annuel 2023.

Le Président de l'Assemblée municipale remercie Mme [REDACTED] pour la présentation du budget et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Par vote à main levée, les ayants droit de vote présents approuvent les comptes municipaux 2023 à l'unanimité.

3. DISCUTER ET APPROUVER LA MODIFICATION DU PLAN DE ZONE DANS LE SECTEUR «RIÈRE COURT», NOTAMMENT LE PLAN D'AFFECTATION DU SOL ET DE CONSTRUCTION PARTIEL ET LE RÈGLEMENT MUNICIPAL DE L'AFFECTATION DU SOL ET DE CONSTRUCTION PARTIEL «RIÈRE COURT» AFFECTANT LES PARCELLES NO 1088, 1089, 1090, 1091 ET 1092

La parole est donnée à M. [REDACTED], Maire, pour la présentation de la modification du plan de zone dans le secteur « Rière Court », notamment le plan d'affectation du sol et de construction partiel et le règlement municipal de l'affectation du sol et de construction partiel « Rière Court » affectant les parcelles no 1088, 1089, 1090, 1091 et 1092

Le Maire présente en premier lieu la situation actuelle, il présente le plan d'affectation actuel et précise que le plan de zone et le règlement de construction (RCC) actuels sont entrés en vigueur, le 13 août 2008. Cette portion de la zone centre comprend les parcelles non construites no 1088, 1089, 1090, 1091 et 1092.

La zone a pour objectif de sauvegarder l'aspect local de la partie ancienne de la localité. La zone centre est une zone mixte destinée aux habitations et aux activités moyennement gênantes.

De nouvelles constructions principales n'y sont pas admises.

A l'extrémité Ouest, une rangée de parcelles affectées actuellement à la zone H2. Elles comportent des maisons familiales. Les bâtiments implantés à l'Ouest de la rue de la Gare sont des anciennes fermes et une maison familiale avec ses annexes, toutes non classées selon le Recensement cantonal.

Pourquoi une modification partielle du PAL ?

L'étude de la révision de l'aménagement local a montré qu'il n'était plus soutenable d'interdire toutes nouvelles constructions principales à l'intérieur des zones centres, en particulier dans celle de Sombeval.

Un projet immobilier est existant sur les parcelles no 1088, 1089, 1090, 1091 et 1092.

En raison de la durée de l'examen préalable, le Conseil municipal a souhaité demander une modification du PAL pour cette zone afin de faire avancer les choses.

Mise en œuvre

La révision partielle de la réglementation partielle comprend :

- un plan de zones d'affectation et de construction englobant le secteur affecté à la zone à bâtir en vigueur "Rière Court" à l'Ouest de la rue de la Gare englobant en particulier les parcelles nos 1088, 1089, 1090, 1091 et 1092;
- un règlement de l'affectation du sol et de construction partiel construit sur le projet du règlement d'affectation du sol et de construction, août 2021.

Le plan et règlement d'affectation du sol et de construction partiel seront intégrés dans la révision totale du PAL et abrogés avec l'entrée en vigueur de celle-ci.

Les membres de l'assemblée n'ont pas souhaité que la lecture du règlement soit fait.

Après l'entrée en vigueur

Compte tenu de l'état des constructions à l'Ouest de la rue de la Gare et que l'objectif de sauvegarde A postulé par l'ISOS ne fait pas obstacle à de nouvelles constructions, le parti a été pris de limiter la protection de l'ancienne localité de Sombeval à la partie située à l'Est de la rue de la Gare.

La partie à l'Ouest de la rue de la Gare affectée à la zone centre et H2 est colloquée dans une zone d'affectation mixte de deux niveaux, régie par l'ordre presque contigu, M2pc. L'ordre presque contigu doit faciliter l'implantation de nouvelles constructions par un régime plus souple comme recommandé par l'ISOS en ce qui concerne l'objectif de sauvegarde A.

Procédure d'information et de participation de la population

La procédure d'information et de participation de la population a été introduite **du 22 avril au 21 mai 2023** (la proposition de modification du secteur Rièr Court faisait déjà partie de la révision du plan de zones et dans ce contexte, avait déjà été proposée lors de la procédure d'information et de participation y relative).

Une seule remarque est parvenue à la Commune dans les délais impartis.

Les citoyens ne demande pas la lecture complète du règlement de l'affectation du sol et de construction « Rièr Court » RAC partiel.

Le dossier complet de modification du plan de zones dans le secteur « Rièr Court » englobant les parcelles 1088, 1089, 1090, 1091 et 1092 a été **déposé publiquement au secrétariat municipal du 29 mars au 27 avril 2024.**

Aucune opposition ou réserve de droit n'est parvenue au secrétariat municipal dans le délai imparti.

Le Conseil municipal vous recommande d'accepter la modification du plan de zone dans le secteur « Rièr Court », notamment le plan d'affectation du sol et de construction partiel et le règlement municipal de l'affectation du sol et de construction partiel « Rièr Court » affectant les parcelles no 1088, 1089, 1090, 1091 et 1092.

Le Président de l'Assemblée municipale remercie le Maire pour la présentation de ce point.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Par vote à main levée, par (49+54) 103 voix pour contre 0 refus, les ayants droit de vote présents approuve la modification du plan de zone dans le secteur « Rièr Court », notamment le plan d'affectation du sol et de construction partiel et le règlement municipal de l'affectation du sol et de construction partiel « Rièr Court » affectant les parcelles no 1088, 1089, 1090, 1091 ET 1092.

4. DISCUTER ET APPROUVER LA RÉNOVATION DE LA PLACE DE SPORT :

- A) **APPROUVER UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 625'000.00 POUR LA CONSTRUCTION D'UN PAVILLON SANS LOCAL DE CONCIERGERIE**
- B) **APPROUVER UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 640'000.00 POUR LA CONSTRUCTION D'UN PAVILLON COMPRENANT UN LOCAL DE CONCIERGERIE**
- C) **APPROUVER UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 230'000.00 POUR LA CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS**

Le Président explique que les points A) et B) seront fusionné puis passe la parole à Mme [REDACTED], Conseillère municipale, déléguée du groupe de travail formé pour la rénovation de la place de sport pour la présentation de la demande de dépense pour la construction d'un pavillon en lieu et place de la cabane du foot.

Mme [REDACTED] remercie en premier lieu les citoyens d'être venus en nombre ce soir. Elle présente les membres du groupe de travail qui sont MM. [REDACTED] et [REDACTED] et Mme [REDACTED] et elle-même. Elle explique ensuite comment va se dérouler la présentation. Elle fera un petit rappel de la situation. Elle expliquera pourquoi les montants votés ce soir ne sont pas ceux publiés sur l'ordre du jour. Ensuite aura lieu la présentation du projet global et de ses objectifs, puis le détail du pavillon, budget et les coûts/bénéfices

induits. Elle donnera aussi des explications sur la manière dont les citoyens pourront choisir entre différentes variantes et pourront ensuite passer aux questions et voter pour l'acceptation ou le refus du crédit d'engagement pour le pavillon.

Après cela, le projet du terrain multisports sera présenté, ainsi que le budget et les coûts induits pour terminer avec les questions et le vote pour l'acceptation du crédit d'engagement pour ce terrain multisports.

Rappel de la situation

- Juin 2021 + janvier 2022 – Dégâts suite aux intempéries + fuite d'eau
- Décembre 2022 – Demande de crédit pour rénovation de la cabane de foot → Refus et demande d'étudier une variante à neuf
- Janvier 2023 – Mars 2024 – Etude de différentes variantes (container, pavillon en bois)
- Mars 2024 - Assemblée municipale extraordinaire : Présentation du pavillon en bois → Refus - trop cher, manque de sens global
- Avril - juin 2024 – Constitution d'un groupe de travail → Etude projet global (pavillon + multisports), travail sur le budget et définition de variantes à voter par l'assemblée
- Juin 2024 – Assemblée municipale : Présentation d'un projet global (pavillon + multisports) et choix des variantes
- Automne - Hiver 2024 – Dépôt de la demande de permis de construire
- Printemps 2025 – Appel d'offres et début des travaux

Explication sur l'ordre du jour de l'assemblée publiée

Mme [REDACTED] explique que l'ordre du jour doit être publié au minimum 30 jours avant l'assemblée, aussi les chiffres publiés ne correspondent plus car le groupe de travail a continué de travailler sur le projet depuis la publication et les chiffres ont été précisés depuis lors. Le but était également de ne pas devoir attendre décembre 2024 pour présenter le projet à l'assemblée.

Présentation du projet global



La commune a beaucoup de projets en cours, concernent les routes, les canalisations, les eaux, mais elle doit aussi penser aux citoyens, à la jeunesse mais aussi aux personnes plus âgées et à l'attractivité du village. C'est pourquoi ce projet est présenté aujourd'hui.

Le secteur est idéalement situé au centre du village, avec la Suze toute proche, un futur sentier pédestre officiel passera également par là et notre objectif est d'y ramener de la vie en faisant de ce lieu un endroit attractif, convivial, dédié à la jeunesse et au sport.

Le Pavillon permettra de se retrouver et de célébrer des événements privés ou publics tels que réunions de familles, anniversaires, mariages, réunions d'associations, etc... Le terrain multisports permettra de pratiquer des activités sportives en libre-service.

En plus de ces deux nouveaux éléments, il faut savoir que le terrain de foot est utilisé par une centaine de juniors du Team Vallon qui s'y entraînent toutes les semaines.

Des discussions sont en cours avec le Team Vallon pour organiser à nouveau des tournois de juniors le samedi matin et potentiellement faire homologuer le terrain pour des matchs d'autres niveaux. Ces discussions ne sont pas encore terminées mais si cela devenait concret, cela serait aussi une belle opportunité et une belle carte de visite pour notre village.

Mme [REDACTED] présente ensuite en détail les points A et B qui seront fusionnés, notamment :

A) APPROUVER UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 625'000.00 POUR LA CONSTRUCTION D'UN PAVILLON SANS LOCAL DE CONCIERGERIE

B) APPROUVER UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 640'000.00 POUR LA CONSTRUCTION D'UN PAVILLON COMPRENANT UN LOCAL DE CONCIERGERIE

Elle présente les détails du Pavillon et dit que nous passerons ensuite aux questions et au vote.



Pourquoi avons-nous besoin d'un nouveau pavillon:

- La cabane du foot est insalubre, il est temps de faire quelque chose ;
- Le manque de salles adaptées pour des événements privés tel que réunions de famille, anniversaires, etc... ou d'associations comme les aînés qui jouent au jass ;
- La salle est plus adaptée que la halle de gymnastique ou que la Rue du Collège, la halle est trop grande pour certains événements privés et la Rue du Collège n'est pas adaptée pour les personnes à mobilité réduite ;
- Extérieur agréable avec la proximité de la place de jeux, le multisports, les terrains de foot ;
- Adapté aux personnes à mobilité réduite ;
- Equipé d'une cuisine et d'un chauffage.

Mme [REDACTED] présente ensuite quelques plans de détail de la cabane du foot, ainsi que le plan de la cabane actuelle, un comparatif des dimensions de l'ancienne et nouvelle construction. Une terrasse avec une grande baie vitrée et il y aura la possibilité de moduler l'espace intérieur, il y aura de la place pour 35 personnes.

Les aménagements seront les suivants :

- Local de rangement de 26m², à la base, il été prévu de faire un local pour les concierges parce qu'avec le chauffage à distance, du matériel devait être déplacé. Suite à toutes nos discussions et avec l'ajout d'un terrain multisports, nous avons donc adapté ce local en local de rangement polyvalent, pour le Team Vallon et pour le multisports. Les concierges rangeront leur matériel dans d'autres locaux de la commune.
- Local technique pour la pompe à chaleur et le boiler
- Petit local de rangement, type garde-manger lors d'événement
- 2 WC, dont 1 normal et 1 pour personne à mobilité réduite
- 1 entrée avec porte-manteaux et une porte qui donne sur l'extérieur. Cela permettra aux juniors qui s'entraîne d'avoir accès aux WC sans devoir passer par la cuisine.
- La cuisine avec des équipements standards, soit un évier, vitro cérame, lave-vaisselle, four, un frigo et un bar pour faire la mise en place

- La salle avec des tables et des chaises. L'idée est de récupérer le maximum de choses déjà existante de la cabane du foot et de la halle de gym.
- Suppression des baies vitrées du côté Est, tout le reste est vitré avec des stores extérieurs
- Terrasse extérieure de 45m2 avec une rampe pour l'accès des personnes à mobilité réduite (moins de 6%)

Estimation des coûts

Mme [REDACTED] présente le budget ci-dessous et informe que le groupe de travail a étudié une à une chaque position en les détaillant et en précisant au maximum les montants. Dans le budget de base, parfois les montants étaient surestimés et parfois, il a fait le choix de faire des adaptations pour baisser les coûts. Les positions en violet sont celles sur lesquelles les citoyens pourront se prononcer lors du vote, à savoir, voulez-vous un local de rangement et des panneaux solaires. Dans le budget que l'on voit, ils y sont compris, c'est donc le montant maximum prévu.

Le grand poste qui a permis de réduire la facture concerne le bâtiment. L'aspect sanitaire et chauffage a été revu à la baisse, pour un montant de CHF 15'000.00 environ. L'électricité a été diminuée de CHF 3'000.00 au niveau du gros œuvre et le montant a été diminué de CHF 10'000.00 en raison de la suppression des baies vitrées sur un côté. Pour la cuisine et la menuiserie intérieures, une diminution de CHF 12'000.00 est prévue car le bar fermé sur toute la hauteur, qui était prévu initialement, a été remplacé par un bar ouvert, ce qui réduit la facture.

Pour plus de sécurité, le groupe de travail a revu à la hausse certaines positions comme par exemple, le nouveau chemin d'accès pour la rampe à mobilité réduite et a augmenté la réserve pour le dépassement de budget afin qu'elle corresponde au 10% du prix du bâtiment. Pour terminer, les équipements ménagers et le mobilier intérieur existants seront réutilisés s'ils sont en bon état.

En résumé, le budget pour le bâtiment a diminué de CHF 50'000.00, le budget pour les aménagements extérieurs ont augmenté de CHF 10'000.00, la réserve pour dépassement de budget a augmenté de CHF 15'000.00 et le budget pour les équipements ménagers et le mobilier a diminué de CHF 15'000.00.

Le montant passe donc de CHF 650'000.00 à CHF 610'000.00 AVEC le local et AVEC les panneaux solaires.

Budget du pavillon (estimation)	Base 25.03.24	Corrigé 17.06.24	Diff.
Travaux préparatoires	55'000	55'000	-
Démontage de l'ancien bâtiment	15'000	15'000	-
Canalisations et raccordement	15'000	15'000	-
Autorisation, gabarits et taxes	25'000	25'000	-
Bâtiment	510'000	460'000	-50'000
Gros-œuvre et construction bois	310'000	285'000	-10'000
yc Local de rangement		15'000	
Sanitaire	50'000	10'000	-15'000
Chauffage		25'000	
Electricité	50'000	17'000	-3'000
yc Panneaux solaires		30'000	
Cuisine	50'000	18'000	-12'000
Menuiserie intérieure		20'000	
Direction travaux, architectes, spécialistes	50'000	40'000	-10'000
Aménagement extérieur	20'000	30'000	+10'000
Remise en l'état	10'000	10'000	-
Nouveaux chemin d'accès	10'000	20'000	+10'000
Total intermédiaire (bâtiment)	585'000	545'000	-40'000
Réserve pour dépassement de budget	40'000	55'000	+15'000
Equipement d'exploitation	25'000	10'000	-15'000
Equipement ménager	10'000	5'000	-5'000
Mobilier intérieur	15'000	5'000	-10'000
TOTAL net	650'000	610'000	-40'000

Il faut également prendre en compte que si l'Assemblée accepte le projet ce soir, un montant de CHF 34'000.00 d'indemnités de l'assurance pour les dégâts d'eau de janvier 2022 sera versé. Par contre si le projet est refusé par l'Assemblée, CHF 25'000.00 devront être investis pour la démolition et la remise en état. Les CHF 34'000.00 d'indemnités de l'assurance ne seront pas versés par l'assurance. De plus CHF 28'000.00 pour les frais d'étude déjà payé de l'avant-projet seront « perdus ». En gros, c'est CHF 53'000.00 qui seront investis pour démonter la cabane du foot.

Démolition de la cabane du foot

Démontage de l'ancien bâtiment	15'000
Remise en l'état	10'000
TOTAL net	25'000

Coûts / revenus induits

Avec les quatre slides suivantes, Mme Chevalier présente les coûts des revenus induits pour les différentes variantes proposées.

L'entretien estimé est fait par la commune mais idéalement par un retraité (annonce à publier si le crédit est accepté) qui pourrait s'occuper des nettoyages mais également du terrain multisports et de la tonte du gazon du terrain de foot.

Coûts/Revenus induits - AVEC local / AVEC panneaux solaires

Investissement net		576'000
Bâtiment		600'000
Mobilier		10'000
Indemnité assurances		-34'000
Amortissements		23'640
Bâtiment	4%	22'640
Mobilier	10%	1'000
Intérêts bancaires	1.75%	10'080
Entretien et frais		2'900
Entretien + réparations		1'200
Électricité + eau		1'000
Assurances		700
Charges de personnel (35.- / h)		3'010
3h par location	26	2'730
Grands nettoyages (1 jour)		280
Coûts annuels		39'630
Locations		7'150
Habitants de Sonceboz-Sombeval	13 à 200.-	2'600
Externes	13 à 350.-	4'550
Revenus annuels		7'150

Coûts/Revenus induits - SANS local / AVEC panneaux solaires

Investissement net		561'000
Bâtiment	-15'000	585'000
Mobilier		10'000
Indemnité assurances		-34'000
Amortissements		23'040
Bâtiment	4%	22'040
Mobilier	10%	1'000
Intérêts bancaires	1.75%	9'818
Entretien et frais		2'900
Entretien + réparations		1'200
Électricité + eau		1'000
Assurances		700
Charges de personnel (35.- / h)		3'010
3h par location	26	2'730
Grands nettoyages (1 jour)		280
Coûts annuels		38'768
Locations		7'150
Habitants de Sonceboz-Sombeval	13 à 200.-	2'600
Externes	13 à 350.-	4'550
Revenus annuels		7'150

Coûts/Revenus induits - <u>AVEC</u> local / <u>SANS</u> panneaux solaires		
Investissement net		546'000
Bâtiment	-30'000	570'000
Mobilier		10'000
Indemnité assurances		-34'000
Amortissements		22'440
Bâtiment	4%	21'440
Mobilier	10%	1'000
Intérêts bancaires	1.75%	9'555
Entretien et frais		3'600
Entretien + réparations		1'000
Électricité + eau		2'000
Assurances		600
Charges de personnel (35.- / h)		3'010
3h par location	26	2'730
Grands nettoyages (1 jour)		280
Coûts annuels		38'605
Locations		7'150
Habitants de Sonceboz-Sombeval	13 à 200.-	2'600
Externes	13 à 350.-	4'550
Revenus annuels		7'150

Coûts/Revenus induits - <u>SANS</u> local / <u>SANS</u> panneaux solaires		
Investissement net		531'000
Bâtiment	-45'000	555'000
Mobilier		10'000
Indemnité assurances		-34'000
Amortissements		21'840
Bâtiment	4%	20'840
Mobilier	10%	1'000
Intérêts bancaires	1.75%	9'293
Entretien et frais		3'600
Entretien + réparations		1'000
Électricité + eau		2'000
Assurances		600
Charges de personnel (35.- / h)		3'010
3h par location	26	2'730
Grands nettoyages (1 jour)		280
Coûts annuels		37'743
Locations		7'150
Habitants de Sonceboz-Sombeval	13 à 200.-	2'600
Externes	13 à 350.-	4'550
Revenus annuels		7'150

Coûts / revenus induits - Résumé

Coûts/Revenus induits - <u>AVEC</u> local / <u>AVEC</u> panneaux solaires	
Investissement net	576'000
Coûts annuels	39'630
Revenus annuels	7'150

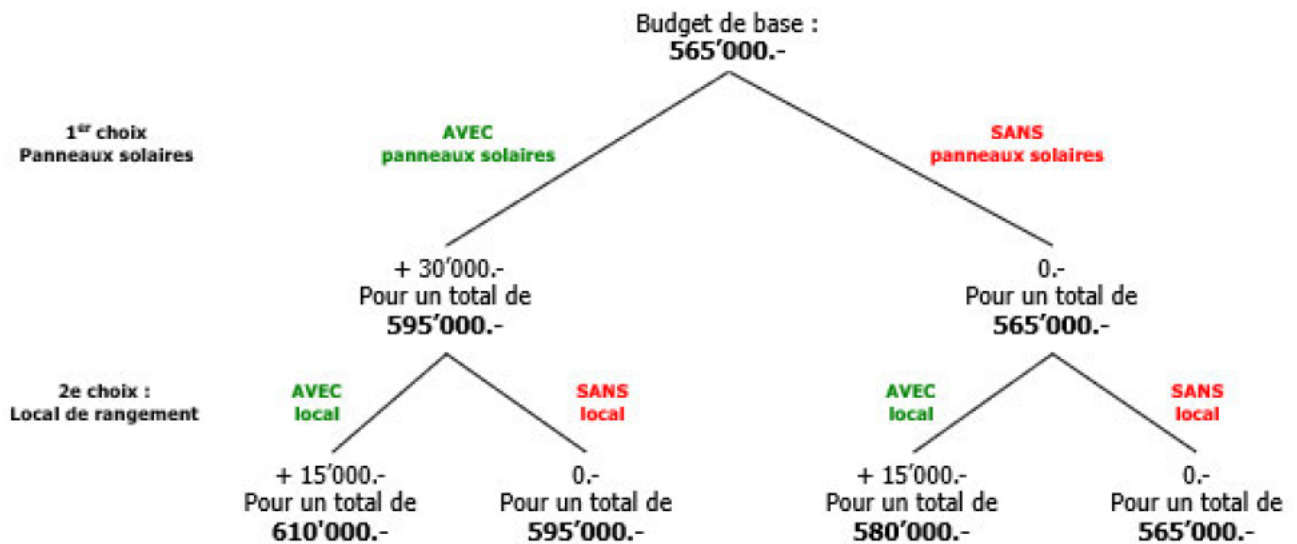
Coûts/Revenus induits - <u>SANS</u> local / <u>AVEC</u> panneaux solaires	
Investissement net	561'000
Coûts annuels	38'768
Revenus annuels	7'150

Coûts/Revenus induits - <u>AVEC</u> local / <u>SANS</u> panneaux solaires	
Investissement net	546'000
Coûts annuels	38'605
Revenus annuels	7'150

Coûts/Revenus induits - <u>SANS</u> local / <u>SANS</u> panneaux solaires	
Investissement net	531'000
Coûts annuels	37'743
Revenus annuels	7'150

Explication sur le déroulement du vote

Mme [REDACTED] explique qu'une première question sera posée, à savoir : Acceptez-vous un crédit d'engagement de CHF 565'000.- pour la construction d'un pavillon ? Ceci permettra de savoir si les citoyens souhaitent ou non un pavillon. Si le vote est refusé, on s'arrête là et on passe à la présentation du terrain multisports. Si le vote est accepté, on passera au vote pour les variantes. Nous allons vous demander par exemple : Acceptez-vous un crédit supplémentaire de pour des panneaux solaires pour un crédit total de... et ensuite même question pour le local pour arriver au montant total avec les variantes choisies. Le Président de l'assemblée vous donnera les chiffres exacts à chaque vote.



Mme [REDACTED] informe que le Conseil municipal vous recommande d'accepter le crédit d'engagement de CHF 610'000.00 pour la construction d'un pavillon avec panneaux solaires et avec un local de rangement.

Le Président de l'Assemblée municipale remercie Mme [REDACTED] pour la présentation et les explications détaillées de ce point et ouvre la discussion. Il rappelle également aux citoyens de donner leur nom et prénom avant de poser leur question pour les besoins du procès-verbal.

M. [REDACTED] demande qui a fait les estimations. Mme [REDACTED] répond que les estimations ont été réalisées par un bureau d'architecte qui nous a également fait l'avant-projet. Et le groupe de travail a également demandé d'autres offres puis il a fait des ajustements par rapport à ces besoins. Des conseils ont également été pris auprès de citoyens de Sonceboz. Nous avons certains devis, mais pas tous. En général à ce stade du projet, le bureau d'architectes fait son projet et fait une estimation des coûts et une fois le crédit voté par l'assemblée, on fait les appels d'offres.

M. [REDACTED] demande si c'est le même architecte que Corgémont.

Mme [REDACTED] répond que c'est le même architecte qui a été engagé pour l'avant-projet. Il a été mandaté, il y a plus d'un an et demi, et des discussions ont eu à gauche et à droite. Nous avons pris des renseignements et c'est également pour cela que nous avons fait en sorte de revoir le budget. Mme [REDACTED] explique qu'il a été mandaté pour l'avant-projet, ça ne veut pas dire que c'est lui qui va gérer le projet. Le groupe de travail cherche actuellement la meilleure solution, à savoir, est-ce que nous continuons avec cet architecte, demander des offres à un autre bureau d'architecture, engager un conducteur des travaux, etc. Toutes les possibilités sont ouvertes.

Le Maire explique que le Conseil municipal est bien conscient de la situation à Corgémont, il s'informe comme tout le monde. Il n'y a pas de contrat signé avec l'architecte, et rappelle qu'il faut faire quelque chose pour les jeunes, c'est important qu'ils puissent pratiquer du sport et ne pas se retrouver dans les rues. Et il ne faut pas oublier que la commune n'est propriétaire que de cette parcelle et de celle entre la Raiffeisen et l'école. Donc si on veut faire quelque chose ailleurs, la commune devra acheter du terrain. Il précise encore que les exécutifs des communes ont des contacts entre eux.

M. [REDACTED] demande si ce local est bien prévu pour fêter des anniversaires et des mariages.

Mme [REDACTED] répond que oui mais pas que, cela peut aussi convenir pour des associations, on sait par exemple que les aînés cherchent un endroit pour jouer au jass. Cela peut également être pour des séances de syndicats ou des événements similaires, autant privé que public.

M. [REDACTED] souhaite rendre attentif le Conseil municipal que c'est un domaine public et qu'il n'a pas le droit de construire le pavillon sur ce terrain-là. Comme mentionné au point 3, il y a des problèmes pour construire, alors il faudra dézoner. Car dans le règlement de construction communal, la parcelle est affectée au bâtiment scolaire et aux équipements sportifs. Et selon M. [REDACTED], ce n'est pas sportif et pas scolaire, et précise que la commune est hors la loi.

Le Maire précise que nous allons vérifier cela.

M. [REDACTED] pense que le projet ne peut pas être voté si cette réponse n'est pas connue. De plus, s'il y a opposition par la suite, la commune ne pourra rien faire.

Mme [REDACTED] précise que le pavillon est affecté au terrain multisports et au terrain de foot, par un projet global etc.

Mme [REDACTED] explique que c'est pour cela que nous faisons voter le projet avec le terrain multisports, il y a une cohérence dans le projet. Il a été décidé de séparer le multisports et la cabane en votation. Car il y a des personnes qui peuvent être pour le multisports et contre le pavillon et inversement, ou contre les deux. Et le but de ce soir était de séparer les projets, mais d'en faire un projet global infime, car on n'aurait pas pu faire voter ce soir le pavillon et dans une année le multisports, cela aurait été du saucissonnage. On aurait été obligés de choisir d'en faire une place multisports pour la jeunesse ou les personnes âgées ou de loisirs qui entre dans la catégorie qui a été dites. Il est possible de discuter de ce qui est possible ou pas, mais aujourd'hui il y a trop d'inconnue dans l'équation pour pouvoir dire que ce bâtiment est affecté à telle ou telle association ou tel ou tel projet. Parce que nous ne savons pas ce qui va se passer ce soir, tout dépend de la votation de ce soir. Le but était de respecter la loi et c'est pour cela que nous avons créé un concept global sportif, pour ne pas faire du saucissonnage.

M. [REDACTED] suppose que comme ce sont des équipements sportifs, il y a des subventions à disposition, mais comme rien n'a été présenté, il demande si des subventions ont été demandées pour ces projets.

Mme [REDACTED] répond oui, pour le pavillon cela a été fait, et les démarches seront encore entreprises pour le terrain multisports. Pour la demande de subventions, il faut d'abord l'acceptation du crédit par l'assemblée afin de savoir quelles sera le montant touché.

M. [REDACTED] pense qu'il est possible de recevoir des subventions pour les panneaux solaires, sauf erreur de sa part, cela pourrait faire diminuer la facture.

Le Maire répond qu'effectivement qu'en tant que privé l'on reçoit des subventions mais pas en tant que commune.

M. [REDACTED] se demande si la commune ne ferait pas mieux de faire une petite buvette avec juste une dizaine de places, et comme il y a un terrain multisports de faire des vestiaires et des douches.

Mme [REDACTED] tente de répondre en précisant qu'il y a des vestiaires et douches à la halle...

M. [REDACTED] l'interrompt en disant qu'il n'est pas d'accord, car c'est aussi ce qui a été dit la dernière fois, que les vestiaires sont pour les personnes qui louent la halle de gymnastique. Des personnes qui ont pratiqué le foot pendant 40 ans devront aller se doucher à Corgémont ou ailleurs.

Mme [REDACTED] demande à M. [REDACTED] à quel moment il y eu cette information.

M. [REDACTED] répond qu'il ne faut pas chercher des excuses et que cela serait plus judicieux de faire des vestiaires et des douches.

Mme [REDACTED] explique que ce n'est pas la vocation première du pavillon et qu'il a été décidé dans le cahier des charges de ne pas faire de vestiaires parce que nous avons à disposition tout ce qu'il faut. Le problème qu'il y avait eu par le passé, concernait des problèmes d'organisation. Actuellement, il y a des discussions avec le Team Vallon et l'idée c'est d'avoir un planning qui fonctionne. Le week-end où il aura des matchs, la halle ne sera pas mise en location. Et il faudra faire attention à respecter cela.

M. [REDACTED] rappelle encore qu'il y a assez de locaux pour des réunions de famille au village. Il y a le stand de tirs, la pétanque, la cure, l'aula, la scierie, à la couronne, etc. ces locaux ne sont surement pas pris tous les weekends.

Mme [REDACTED] répond qu'effectivement il y a tous ces locaux. Cependant, elle explique que pour les personnes âgées qui se réunissent une fois par semaine à la cure, ces locaux ne sont plus adaptés, car toutes les personnes ne peuvent pas descendre à pied jusqu'à la cure. Ces personnes ne peuvent pas aller au stand de tirs, ni à la pétanque, ni la scierie. Pour ce qui est du Grand Chasseral il faut prévoir une location.

Il est dit dans l'assemblée qu'ici aussi, il faudra payer.

Mme [REDACTED] pense qu'ici le pavillon leur sera mis gratuitement à disposition.

M. [REDACTED] rappelle les nouveaux éléments intervenus depuis sa présentation au mois de mars, il y a de la demande d'infrastructure sportive et il faut imaginer que cet endroit soit un espace convivial autour du sport. Il pourra peut-être être utilisé par un club car le terrain sera homologué et il sera alors intéressant d'avoir la buvette à côté pour se restaurer. Les footballeurs ne vont pas aller jusqu'au Grand Chasseral.

M. [REDACTED] dit que le terrain de sport, d'après ce qu'il a entendu dire, il est fait pour une 4^{ème} ligue.

M. [REDACTED] rappelle que le terrain sera revu et homologué. Ensuite il est prévu de faire quelque chose de convivial. La plupart des personnes de Sonceboz ont déjà vécu cette ambiance conviviale autour du terrain. Sonceboz est le seul village à avoir une telle infrastructure au centre de son village et c'est cette ambiance qui aimerait être reproduite.

M. [REDACTED] comprend tout à fait l'intérêt à refaire cette cabane d'une part et d'avoir un terrain de sortie d'autre part. Mais il remarque que le Conseil a absolument voulu passer ce point à l'ordre du jour ce soir et trouve que le travail a été bâclé. Ce projet n'est pas totalement ficelé et trouve désagréable de voter pour quelque chose qui n'est pas clair. Il a l'impression que le Conseil municipal se contredit, car lorsqu'une

personne a posé des questions concernant l'absence de douche lorsque la halle est occupée, mais on ne peut pas aller à la halle, il y a des matchs. Il trouve qu'il y a beaucoup de « peut-être » dans ce projet. Une chose est certaine, c'est que la commune risque une opposition. En sachant que le traitement d'une opposition peut prendre des années, M. [REDACTED] reportera le projet afin de l'avoir plus clair et plus net mais pas plus cher.

Mme [REDACTED] trouve que l'article paru dans le Journal du Jura a eu le mérite de clarifier beaucoup de choses mais elle se demande qu'en est-il du changement de législation ?

Mme [REDACTED] répond que c'est en rapport avec le PAL et passe la parole à M. le Maire. Celui-ci informe que nous travaillons sur le nouveau plan d'aménagement local depuis le début de l'année et que nous sommes à bout touchant. En fin d'année, le projet sera soumis en votation. Il y aura certaines restrictions dans certains secteurs, dont celui-là. Pendant les douze prochaines années on ne pourra plus construire dessus. Aussi, il pense que c'est le moment de le voter afin de pouvoir débloquer la situation. Il est évident que n'importe quel citoyen peut faire opposition, nous avons eu le cas avec la Maison de l'Enfance. Cela a duré longtemps, mais nous avons eu gain de cause à 100% bien que nous ayons dû nous défendre jusqu'au Tribunal Fédéral. Il pense que ce local fait sens pour le village par rapport à la situation vécue avant avec toutes ces manifestations comme bientôt la fête du 1^{er} aout.

M. [REDACTED] rappelle qu'il avait été demandé des vestiaires lors d'une assemblée municipale précédente, cela se trouve dans un procès-verbal, le Conseil municipal était composé de différentes personnes. Maintenant que des enfants vont venir, et la commune riche que nous sommes, ne fait pas de vestiaires et des installations adéquates pour ces jeunes. Il ne comprend pas que la commune fasse un pavillon pour louer alors qu'il y a déjà la scierie, le Grand Chasseral, la salle des chevaliers, de plus ses locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. M. [REDACTED] trouve que le Conseil municipal a pas pris beaucoup de mesures en 84 jours mais elles n'ont pas été prises correctement en 216 heures. Celui-ci, il faudrait renvoyer le projet et en présenter un plus concret et solide avec un budget en adéquation à la richesse de notre commune.

Mme [REDACTED] s'imaginer aller faire un tournoi de foot sur le terrain et aller manger quelque chose à la scierie avec ces petits-enfants, cela paraît compliqué. Aussi, elle précise qu'elle trouve le projet super.

Mme [REDACTED] précise que l'ancien local n'a jamais eu de douches. Aussi, elle se demande qu'elle est le problème maintenant avec les douches.

Mme [REDACTED] demande comment sera l'accessibilité en général, comment cela serait ouvert pendant la journée, les enfants peuvent-ils aller jouer sur la place, et comment sera réglé l'accès aux toilettes. Y aura-t'il une possibilité d'acheter des croissants pour les personnes qui accompagnent les enfants ?

Mme [REDACTED] précise que le pavillon sera ouvert quand il y aura des événements, les enfants auront accès aux toilettes pendant les entraînements. Si on trouve une personne intéressée qui veut prendre la gestion de la buvette, elle sera ouverte comme toute buvette, mais cette personne ne s'est pas encore présentée.

M. [REDACTED] n'est pas contre le développement du village, mais il trouve que pour ce projet on ne se base que sur des estimations et qu'il n'y a rien de concret.

M. [REDACTED] dit que cela nous a été présenté juste avant et la commune « *est pété de tunes* ». Il a bientôt 23 ans, a toujours vécu à Sonceboz et ne se rappelle pas qu'un jour un projet a été mis en place pour la jeunesse du village. Il partage le ressenti des jeunes qui s'ennuient dans ce village. Pour se retrouver avec ces amis, ceux-ci doivent toujours se déplacer. Il trouverait appréciable d'avoir un lieu de rencontre à Sonceboz-Sombeval. Il pratique également le football, alors si on peut se retrouver sur le terrain pour faire une partie ou faut-il aller après ? Nous avons la chance d'avoir une place de sport adapté et un terrain assez impressionnant. La dernière fois qu'il a été fait quelque chose pour les jeunes, c'était par le sponsoring des entreprises du village que des rampes de skates ont été installées. Il trouve triste que la commune n'investisse pas dans les infrastructures destinées à la jeunesse.

M. [REDACTED] répond qu'il n'est pas contre le projet, mais qu'il soit mieux fait pour le sport et les activités. M. [REDACTED] lui demande ce qu'il souhaiterait de plus. M. [REDACTED] répond que le projet doit être revu car là, nous arrivons au prix de construction d'une villa. En raison du brouhaha général, toutes les paroles de M. [REDACTED] n'ont pas été comprises et notées dans le présent procès-verbal. Pour terminer, M. Renggli a l'impression qu'on le mène en bateau et il soutiendra le projet si le Conseil municipal s'engage à payer le surcoût.

Le Président de l'Assemblée rappelle que les coûts sont affichés depuis un moment à l'écran.

M. [REDACTED] pense qu'il faut voter les deux choses séparément, la maison et le terrain.

Le Président lui répond que c'est prévu de cette manière.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et propose de passer au vote. Aussi, le Président passe à la première votation : Acceptez-vous un crédit d'engagement de CHF 565'000.00 pour la réalisation du pavillon ? Par la suite suivront deux autres questions, à savoir l'ajout de panneaux solaires et d'un local de rangement.

Le crédit d'engagement d'un montant de CHF 565'000.00 pour un pavillon est accepté par 79 voix contre 25 voix (vote à main levée).

Le Président demande ensuite : Acceptez-vous un crédit de CHF 30'000.00 pour l'installation de panneaux solaires sur le pavillon pour un crédit d'engagement total de CHF 595'000.00.

Le crédit d'engagement d'un montant de CHF 595'000.00 pour un pavillon avec panneaux solaires est accepté par 79 voix contre 3(3+0) voix (vote à main levée).

Le Président demande encore : Acceptez-vous un crédit de CHF 15'000.00 pour l'ajout d'un local de rangement pour un crédit d'engagement total de CHF 610'000.00.

Le crédit d'engagement d'un montant de CHF 610'000.00 pour un pavillon avec panneaux solaires est accepté par 90 (50 +40) voix (vote à main levée).

Le Président remercie les citoyens pour leur vote et passe au point C, à savoir :

C) APPROUVER UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 230'000.00 POUR LA CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Le Président passe la parole à Mme [REDACTED], Conseillère municipale, déléguée du groupe de travail pour la demande de crédit pour la création d'un terrain multisports.

Le terrain multisports sera positionné à côté du pavillon et montre ensuite une photo qui montre comment se présentera le terrain multisports.

Pourquoi avons-nous besoin d'un terrain multisports?

Nous avons besoin de jeunesse et d'animation dans le village. Effectivement, nous avons des rampes de skate et un panier de basket qui ont une trentaine d'année, et depuis lors plus grand-chose n'a été fait pour la jeunesse. C'est l'occasion de mettre quelque chose à leur disposition mais pas uniquement. Tout le monde va pouvoir en profiter et utiliser ce terrain multisports. Il sera disponible en libre-service. Quelques informations techniques :

- Dimensions : 21m x 11m
- Double accès latéral sans porte
- Toute la structure métallique est galvanisée (anticorrosion)
- Vitres autour
- Gazon artificiel – fibres compactes et stables pour le jeu sur tout le terrain et nécessitant peu de sable
- Eclairage - centré sur le terrain
- Durée de vie du terrain : Structure minimum 20 ans, gazon 7 à 10 ans en fonction de l'utilisation – 5 ans de garantie
- Changement du gazon : 5'500.- (transport et montage compris)

Voici les sports qui seront praticables.

- Padel
- Football
- Volley
- Basket
- Handball
- UniHockey
- Footvolley
- Beach Tennis
- Badminton
- Pickleball

Le terrain sera à disposition de tout le monde et il n'y aura pas de manipulation à faire pour pouvoir jouer à la majorité des jeux. La seule chose à faire est de tirer un filet si l'on veut jouer du volley par exemple. Ces terrains sont vraiment faits pour le grand public et sont donc très faciles d'utilisation. Il pourra être utilisé par les habitants du village, par les écoles et par les associations sportives. Aussi, nous mettrons en place un petit système de réservation pour les groupes de sportifs, l'école et l'EJC. Il y aura un panneau à l'entrée du terrain où chacun pourra inscrire sa réservation. Un petit règlement d'utilisation sera mis en place, afin que les gens soit attentifs à faire attention au matériel. La règle est que si quelqu'un joue sur le terrain et que le créneau est réservé, celui-ci devra laisser sa place.

Concernant l'entretien, nous allons publier une annonce afin de trouver un étudiant ou un retraité qui pourra s'occuper du multisports (le terrain multisports est autonettoyant), il faudra juste enlever les feuilles et les éventuels détritiques et comme déjà mentionné, s'occuper également du nettoyage du pavillon et peut-être de la tonte du terrain de foot.

Estimation des coûts

Terrassement	122'460
Installation de chantier	4'400
Accès	8'050
Terrassement	12'458
Fondation	23'800
Alimentation électrique (génie civil)	6'095
Canalisations	15'000
Confection du coffre	5'911
Enrobé filtrant	7'746
Déplacement des mâts existants (luminaires)	39'000
Superstructure	51'250
Padel Multisport	33'250
Installation électrique	6'000
Grue ou élévateur pour le déchargement	2'000
Transport	3'500
Montage	5'500
Conteneurs pour déchets	1'000
Perrmis de construire et mise à l'enquête	15'000
TOTAL intermédiaire	202'781
Divers et imprévus	27'219
TOTAL net	230'000

Mme [REDACTED] précise que pour :

- l'accès, il s'agit d'une rampe d'accès en bordure de route, mise en place et enlèvement,
- le terrassement, il s'agit du décapage, de la fouille, du remblai, et de l'évacuation
- l'alimentation électrique est nécessaire car il y a de l'éclairage à disposition.
- les canalisations, il s'agit de récupérer l'eau de pluie afin d'éviter d'avoir des inondations
- le déplacement des mâts existants (luminaires) est prévu dans ce projet-là. L'idée est que si le terrain de foot est homologué, c'est de mettre les mâts autour du terrain. Le multisports a son propre éclairage.

Coûts induits – Terrain Multisports

Coûts induits - Terrain Multisports		
Investissement net		230'000
Amortissements	4.00%	9'200
Intérêts bancaires	1.75%	4'025
Entretien et frais		3'500
Entretien + réparations		2'500
Électricité + eau		500
Assurances		500
Charges de personnel (35.- / h)		3'640
2 heures par semaine	52	3'640
Coûts annuels		20'365

Pour l'entretien et les réparations, il faut savoir que la durée de vie de la structure est de 20 ans, pour le gazon la durée de vie est de 7 à 10 ans en fonction de l'emploi (il faut compter CHF 5'500.00 pour le remplacement)

Le montant des charges de personnel estimé correspond à l'entretien réalisé par la commune. Il n'y a pas de revenu induit étant donné que le terrain sera mis gratuitement à disposition de la population.

Le Conseil municipal vous recommande d'accepter le crédit d'engagement de CHF 230'000.00 pour la création d'un terrain multisports.

Le Président remercie Mme [REDACTED] pour la présentation détaillée de ce point et ouvre la discussion.

M. [REDACTED] demande ce qu'a prévu la commune contre les déprédations.

Mme [REDACTED] répond qu'un montant de CHF 2'500.00 a été budgété pour les réparations diverses sous l'entretien.

Une personne est étonnée de la proximité du terrain multisports et le pavillon. Les baies vitrés du pavillon ont été vantées, et autour du pavillon il y des grillages de 3 mètres de haut. Ne devrait-on pas un peu le décaler ?

Mme [REDACTED] précise que l'image de l'emplacement présenté est schématique, il est placé là pour se dire qu'à terme, il y aura encore de la place à la suite pour faire quelque chose, par exemple des entraînements de football. Elle assure qu'il sera fait en sorte qu'esthétiquement, cela soit jolie.

M. [REDACTED] pense qu'il est important de prévoir dans le règlement quelles sont les limites d'utilisation de ce terrain. Pas qu'il y ait trop de nuisances pour le voisinage proche.

Mme [REDACTED] précise que les heures d'utilisation seront réglementées. Elle précise également que les lumières ne seront pas allumées au milieu de la nuit.

Une personne demande ce qu'est le padle.

Mme [REDACTED] lui répond que c'est un mélange entre le tennis et le squash.

Mme [REDACTED] précise qu'autour du terrain ce sont des vitres sécurisées et pas des grillages. Ces vitres sont nécessaires pour pouvoir jouer au padle, ce qui ne serait pas possible si l'on mettait un grillage. Cela permet de dégager la vue au niveau esthétique.

La parole n'est plus demandée, aussi le Président passe au vote.

Le crédit d'engagement de CHF 230'000.00 pour la création d'un terrain multisports est approuvé par 116 voix (64 + 52) (vote à main levée).

5. PRENDRE CONNAISSANCE DU DÉCOMPTÉ FINAL DE L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU BAS-VALLON (PART DE SONCEBOZ-SOMBEVAL : ENVIRON CHF 435'810.00, SOIT 31.06%, SELON LA CLÉ DE RÉPARTITION)

La parole est donnée à Mme [REDACTED] Conseillère municipale, responsable de l'enseignement et la formation pour la présentation du décompte final de l'agrandissement de l'école secondaire du Bas-Vallon (part de Sonceboz-Sombeval, CHF 435'810.00 soit 31,06%). Mme [REDACTED] détaille l'arrêté ci-dessous.

Arrêté de compte final de l'agrandissement du collège de Corgémont

Investissement selon compta

Investissement 2021, extrait de compte 2170.5040.00	20'000.00 *
Investissement 2022, extrait de compte 2170.5040.00	658'181.70 *
Investissement 2023, extrait de compte 2170.5040.00	724'941.30 *
Subventions	0.00
Divers	0.00
Total investissement	1'403'123.00
Investissement final total	1'403'123.00
Crédit de construction demandé aux communes	1'400'000.00
Dépassement sur l'investissement budgété	3'123.00
Subventions budgétées	0.00
Subventions touchées	0.00
Dépassement total de l'ESBV	3'123.00

* Pièces justificatives jointes à l'arrêté de compte.

Corgémont, le 30 novembre 2023

Le Président remercie Mme [REDACTED] pour la présentation de l'arrêté de compte et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

6. DIVERS

Le Président ouvre le point des divers.

M. [REDACTED] aimerait parler de la proposition de changement de nom des deux rues Crétât. Il a été assez surpris de tout cela. Il a été surpris également par l'appel du Journal du Jura qui lui demande si c'est lui qui avait un problème avec le nom des rues, alors que cela fait plus de 60 ans qu'il vit dans cette rue et qu'il n'a jamais eu de grand problème. Ensuite il apprend que Mme [REDACTED] avait été mandaté pour trouver une solution et qu'une votation serait organisée pour choisir le nouveau nom des rues. M. [REDACTED] précise que pour lui, qui est propriétaire d'une entreprise, et d'autre riverains, le nom des rues n'a jamais posé de problème. Il aurait aimé que cette problématique soit d'abord discutée avec tous les riverains des rues concernées. Et par ailleurs, un changement de nom de rue va entraîner des frais pour les riverains, c'est un problème qu'il n'a pas cherché. Il aimerait bien que l'on tienne compte de l'avis des riverains qui sont établis depuis longtemps dans ces deux rues.

Mme [REDACTED] répond que la réflexion au sujet des nom de ces deux rues émane d'une remarque faite en assemblée municipale. Il est vrai que c'est elle qui a fait la proposition que les élèves en dernière année d'école primaire fassent des propositions de noms de rue afin qu'ils puissent laisser une trace dans le village et c'est un joli projet pour eux. Elle donne les exemples des tags dans le sous-voies qui ont été réalisés par des élèves de 8 et 9H.

M. [REDACTED] est d'accord qu'il s'agit là d'un joli projet, mais cela n'est pas le cas pour lui car cela va engendrer des frais, et qu'ils ne sont pas tous ministres. Il se pose la question pourquoi les deux rues doivent changer de nom.

Mme [REDACTED] lui pose la question laquelle des deux rues garde son nom ?

M. [REDACTED] répond qu'il faudra choisir..

Mme [REDACTED] répond que c'est pour cela que l'idée était de changer le nom des deux rues.

M. [REDACTED] répète qu'il faudrait d'abord discuter avec les riverains concernés. La personne ayant soulevé la question habite dans l'autre rue et d'ailleurs lui amène assez souvent le courrier reçu par erreur, lui n'a pas de problème avec cela. Il aimerait en discuter avant que la décision finale soit prise. Notamment si la commune paie les frais liés à tout cela.

M. le Maire répond que le projet a été engagé auprès de l'école, mais c'est l'Exécutif qui décidera si finalement un nom ou deux ou aucun ne seront changés.

M. [REDACTED] dit qu'il a travaillé à la Poste et qu'il a vécu plusieurs changements de nom de rue et ce sont les communes qui accompagnent les personnes concernées et elles ont pris la totalité des frais en charge. Aussi, il demande que la commune prenne en charge la totalité des frais qu'auront les habitants liés à ce changement de nom.

M. le Maire informe encore qu'il y a pas mal de problèmes de livraison faite par camion, car lorsque ceux-ci s'engagent par erreur dans la Rue Crétât Sombeval, il est difficile pour eux de faire une marche arrière ou demi-tour.

M. [REDACTED] rappelle que sur le cadastre, les deux rues ont un nom différent et qu'il suffit de mettre le bon suffixe Sombeval ou Sonceboz et si c'est le cas, il n'y aura pas de soucis.

M. le Maire répond qu'apparemment c'est plutôt un problème de GPS.

M. [REDACTED] remercie l'assemblée pour le fair-play et le respect qu'il y eu ce soir. En effet, le 25 mars lorsque l'assemblée a refusé le projet, il y a eu des personnes qui ont eu une attitude déplorable. Il aimerait que la personne, qui est un élu et qui a traité les 31 personnes qui ont votées contre le projet de « cons » s'excuse.

Mme [REDACTED] demande s'il est absolument nécessaire de mettre les feux à un volume maximum lors de chaque départ des interventions des pompiers au milieu de la nuit. Cela réveille tout le monde et elle ne pense pas que les pompiers arrivent plus vite sur le lieu de l'incendie.

M. [REDACTED], commandant du CSP La Suze, répond que les pompiers de Sonceboz-Sombeval et Corgémont sont tous des miliciens et lorsqu'ils partent en intervention, si le chauffeur ne met pas les feux bleus et la sirène, il s'expose à des risques. En cas d'accident, il sera 100% fautif et l'assurance ne prendra pas en compte les frais liés aux dégâts. Ce n'est pas pour réveiller les citoyens, mais cela fait partie des exigences pour les pompiers dans toute la Suisse.

M. [REDACTED] propose de revenir en arrière concernant le mode d'élection des membres du Conseil municipal, pas l'ensemble des membres en même. À savoir une moitié tous les deux ans.

M. le Maire répond que la question est pertinente, dans certaines communes effectivement cela se fait. Si l'Exécutif change au complet cela peut être compliqué, car il faut au moins un an pour se mettre dans le bain dans l'Exécutif. Il remercie M. [REDACTED] pour la remarque et on prend note pour la prochaine législature.

M. [REDACTED] demande où en est la révision du plan d'aménagement local, qui a commencé en 2017 et pour laquelle nous avons déjà dépensé CHF 60'000.00.

Le Maire explique qu'il y a eu plusieurs problèmes, notamment des changements à l'Exécutif, le COVID et certaines personnes qui ont pris leurs aises dans les instances cantonales. Depuis la fin de l'année passée, un grand travail a été effectué, des séances ont eu lieu avec l'OACOT, avec des propriétaires terriens et la commission de révision du PAL a été convoquée à une séance le 9 juillet prochain avec notre juriste et notre urbaniste. Il espère pouvoir présenter le PAL en fin de cette année à la population.

M. [REDACTED] demande s'il y a un délai concernant le réaménagement de la Suze. En effet, les pelles mécaniques ne bougent plus depuis un moment.

Le Maire passe la parole à Mme [REDACTED], membre de l'Exécutif en charge des ruisseaux et qui siège également au Syndicat d'aménagement des berges de la Suze.

Mme [REDACTED] répond qu'en effet, il n'est pas possible de travailler toute l'année dans la rivière, il y a différentes règles concernant la protection du climat et c'est également tributaire de la météo. Les travaux devraient pouvoir reprendre d'ici deux à trois semaines. Le but est de terminer les travaux jusqu'au pont cette année. L'année prochaine, les travaux reprendront depuis le pont en direction de la scierie. Elle dit également que les travaux sont tributaires de la météo et en fonction des conditions, on ne peut pas effectuer les travaux dans l'eau.

M. [REDACTED] demande s'il est également prévu de refaire le sentier à Sombeval, le long de la rive jusqu'aux étangs ou il a de l'herbe jusque sous les bras.

Mme [REDACTED] explique que le chemin sera fait depuis le pont de la Rue des Prés en direction de la scierie.

M. [REDACTED] demande s'il n'y a pas le droit d'accéder à l'eau de la Suze après le pont de Sombeval ? Si on veut aller à l'étang des Oupellières, on doit passer par la rive nord de la Suze et actuellement il n'y a pas de chemin.

M. le Maire répond qu'une ouverture est prévue vers la maison « Cartier » dans le PAE de la Suze. Il rappelle également que ce qui est en dehors des localités, ce sont des terrains agricoles qui sont abornés. Les bornes se situent sur les berges de la Suze. Les agriculteurs ont l'obligation de laisser des bandes « écologiques » de 6 m qu'ils n'osent pas faucher avant le 1er juillet de chaque année. C'est la même chose pour l'étang. Pour l'étang, M. le Maire propose de mandater les cantonniers pour aller faucher une bordure de 50 cm vers l'étang pour les pêcheurs.

M. [REDACTED] informe qu'un arbre est tombé vers l'étang et qu'il faudrait le dégager. M. le Maire en prend note.

M. [REDACTED] dit qu'il a hérité d'un terrain près de l'étang, mais il a payé des impôts pour ce terrain pendant des années. A l'époque, une personne lui avait dit qu'il devrait donner une partie de terrain pour faire l'entretien des berges, mais rien ne s'est fait. Il ne comprend pas trop.

M. le Maire précise que les travaux du PAE se font depuis le pont de la Sonceboz S.A. jusqu'à la hauteur du ruisseau des Covos. Plus loin, aucuns travaux ne sont prévus, à moins que quelqu'un ne contacte le SAES pour effectuer des travaux. Après, très rapidement, le terrain se trouve sur la commune de Corgémont.

M. [REDACTED] dit que son terrain est en dessous de l'étang. M. le Maire lui propose d'en discuter après l'apéritif.

M. [REDACTED] demande s'il est possible d'avoir un contact avec Mme [REDACTED] afin de discuter s'il est possible d'installer des paniers pour la reproduction des canards dans la Suze avec la société de chasse locale.

Mme [REDACTED] lui répond que bien sûr, il peut passer par le secrétariat municipal.

Il n'y a plus de questions et la parole est donnée à M. le Maire. Celui-ci remercie les citoyens présents pour la confiance témoignée et pour les votations de ce soir. M. le Maire informe que pour la Maison de l'Enfance, les travaux avancent rapidement. Les murs sont terminés et demain, les charpentiers vont commencer à monter la charpente. Celle-ci devrait être montée en 3 semaines. Si tout se passe bien, nous devrions pouvoir prendre possession des locaux en juillet prochain.

Pour terminer, le Maire souhaite de belles vacances et un bel été à tout le monde et convie les personnes présentes à l'apéritif offert par la Municipalité.

Le Président remercie les personnes présentes pour leur participation, souhaite une belle soirée ainsi qu'un bel été à tous, puis clôt l'assemblée.

L'Assemblée s'achève à 21h02.

Au nom de l'Assemblée municipale

Le Président

La Secrétaire

[REDACTED]

[REDACTED]